

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUIN 2011**

**Présents** : 14

**Absent excusé** : LEMESRE J. pouvoir à ARMANET C.

**Secrétaire de séance** : COQUAZ Anne

### **APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2011 :**

Pas d'observation

### **ELECTIONS DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR ELECTIONS SENATORIALES:**

Monsieur rappelle à l'assemblée les règles de vote pour l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à élire les sénateurs le 25 septembre 2011.

Le bureau est composé du Maire, des 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 conseillers municipaux les plus jeunes. Anne COQUAZ est désigné secrétaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats au poste de délégué titulaire.

Sont candidats: Danielle COQUAZ, BUHAGIAR Jean-Claude et Jean-François RIGAUD.

#### **Election :**

- Danielle COQUAZ : 15voix

- Jean-Claude BUHAGIAR: 15 voix

- Jean-François RIGAUD : 14 voix.

Tous trois sont déclarés élus, et acceptent le mandat.

#### **Elections des délégués suppléants:**

Sont candidats: BARTOLI Nathalie - ARMANET Claude et FLAMAND Frédéric.

Sont déclarés élus :

- BARTOLI Nathalie : 15 voix

- ARMANET Claude : 15 voix

- FLAMAND Frédéric: 15 voix.

Tous trois déclarent accepter le mandat.

### **DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE « CHASSES DU RHONE »:**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique concernant les chasses du barrage de « Verbois » (Suisse) est ouverte depuis le 6 juin 2011 jusqu'au 7 juillet 2011

L'assemblée est appelée à se prononcer sur celle-ci après lecture et étude du dossier.

Le conseil municipal n'émet aucune observation particulière sur le plan technique mais en apporte une en ce qui concerne sur la date des travaux. Si ces chasses ont lieu en ouverture de la saison estivale cela risque de provoquer des désagréments aux différentes activités touristiques pratiquées sur le Rhône.

### **DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE « CARRIERE VICAT »:**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique sur l'ouverture d'une carrière et l'installation d'une centrale de traitement sur la commune de Creys-Mépieu par la société VICAT est également ouverte aux mêmes dates.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Après avoir pris connaissance du dossier en Mairie, les élus émettent un avis favorable.

### **DROIT DE PREEMPTION :**

Monsieur le Maire rappelle que les terrains appartenant à la SCI des Lumières, d'une superficie d'environ 13000 m<sup>2</sup>, ont fait l'objet d'une vente aux enchères. Le jugement rendu par le Tribunal de Bourgoin-Jallieu a fait état d'une carence d'enchères.

La commune ayant signifié au tribunal qu'elle pourrait éventuellement exercer le droit de préemption, il convient de se prononcer définitivement sur ce dossier.

Le conseil municipal décide par 13 pour et 2 contre de faire usage du droit de préemption et d'acquérir cette propriété.

Monsieur le Maire est chargé d'en informer le tribunal.

### **AVANCEMENT DE POSTE:**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réussite d'un agent technique à l'examen d'agent de maîtrise et propose de le nommer dans ce grade.

Afin de prendre en compte les définitions des postes de travail, actuellement en cours d'élaboration, il est proposé de le nommer à compter du 1/10/2011.

Le conseil émet un avis favorable par 14 voix pour et 1 contre.

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE:**

Monsieur le Maire donne lecture des prescriptions émises dans un rapport transmis par Monsieur le Préfet de l'Isère, et qui donne une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des établissements publics de coopération intercommunale. Il dresse d'une part un état des lieux de l'intercommunalité dans le département, et d'autre part, le projet permettant d'achever une carte intercommunale simple, cohérente et rationnelle.

En ce qui concerne notre territoire « HAUT RHONE DAUPHINOIS », l'analyse fait ressortir qu'une fusion de la Communauté du Pays des Couleurs avec la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu est considérée à ce jour comme prématurée, le territoire étant considéré comme cohérent. Aucune prescription n'est exposée, seules quelques indications portent sur le volet eau potable et assainissement collectif et non collectif.

Le conseil municipal prend acte du rapport et émet un avis favorable au projet proposé pour notre territoire.

### **VALIDATION CHOIX ENTREPRISE « CHEMINEMENT PIETON »:**

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 juin, à la suite de l'appel public à la concurrence lancé pour la réalisation des travaux de génie civil et éclairage public. Les 6 entreprises consultées ont répondu.

En fonction des critères de choix définis la commission propose de retenir l'entreprise PERRIOL de SALAGNON pour un montant de 46709.23 € HT soit 55864.23 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

### **DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC « CHEMINEMENT PIETON »:**

Pour ces travaux, monsieur le Maire expose qu'il est possible d'obtenir auprès du SE38 une subvention à hauteur de 25% du montant HT, dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public.

Le conseil donne son accord pour solliciter cet organisme, et charge Monsieur le Maire de signer tous documents à ce dossier.

**LOCATION SALLE POLYVALENT A UNE ASSOCIATION DE CAMPING CARISTE:**

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec des responsables isérois de l'association Rhône-Alpes des camping-caristes qui souhaitent organiser leur assemblée générale régionale à la salle des Marinières en octobre 2012.

Il interroge l'assemblée sur les tarifs à appliquer.

Celui-ci se prononce pour une application du tarif " association extérieure à la commune".

**EMPLOI DES JEUNES PENDANT LES CONGES DU PERSONNEL TECHNIQUE:**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de délibérer sur le recrutement de jeunes employés pour le travail saisonnier.

7 personnes ont fait acte de candidature ; 1 s'est désisté.

Le conseil donne son accord pour l'emploi des 6 autres candidats.

**PANNEAUX D'ARRET DES BUS:**

Danielle COQUAZ fait part du courrier émanant du conseil général concernant les arrêts de bus.

Il sollicite une normalisation des arrêts en installant des panneaux et en réalisant une signalisation adaptée.

D. COQUAZ s'appuiera sur la commission voirie pour effectuer cette mise aux normes.

M. le Maire indique qu'il existe une possibilité d'obtenir des subventions.